



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

COMMUNIQUÉ

Le Budget Marois 2003-2004 : Le gouvernement se trompe de cible avec la valorisation des biogaz

Pour diffusion immédiate. Montréal, le 13 mars 2003. Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) dénonce la mesure prévue au budget du gouvernement provincial visant à octroyer 10 millions \$ aux entreprises de valorisation de biogaz.

Cette mesure n'aura aucun impact sur l'augmentation des quantités de gaz à effet de serre (GES) capté dans les lieux d'enfouissement sanitaire québécois, ces derniers ayant en pratique déjà l'obligation de capter et de détruire les biogaz qui y sont produits. La mesure du gouvernement Landry vise uniquement à financer les entreprises qui veulent commercialiser le gaz méthane en le revendant ou en le transformant en énergie.

«L'obligation de capter et traiter les biogaz existe déjà, on n'a pas à subventionner une industrie dont les profits frisent l'indécence. L'aspect de la valorisation énergétique n'a rien à voir avec l'aspect de la réduction. Le meilleur moyen de réduire les GES est de ne pas en produire en soustrayant les matières putrescibles des sites», soutient Gilles Côté, directeur du Conseil régional de l'Environnement de Lanaudière et administrateur du FCQGED.

«Du côté de la gestion des déchets, le gouvernement Landry ne peut se réclamer de la social-démocratie, ni du développement durable alors que se multiplient les faveurs et cadeaux aux multinationales de l'enfouissement» rapporte Normand Beaudet, président du FCQGED. «Il aurait mieux valu que cette enveloppe serve à la bonification du montant promis pour le financement des groupes environnementaux en région».

Le danger est que les déchets soient considérés comme étant une source d'énergie verte, une énergie renouvelable. Dans cette optique, les valorisateurs de biogaz auront toujours besoin d'un approvisionnement en déchets qui deviendraient ainsi leur matière première. Cette mesure du budget Marois ne peut être associée à un gain sur le plan environnemental mais plutôt à une mesure visant à subventionner l'industrie de l'enfouissement. C'est d'ailleurs le ministère des Ressources naturelles qui recevra les crédits de cette mesure.

-30-

Pour information : Karel Ménard (FCQGED) (514) 396-2686

P.J.

FCQGED
4200, rue Adam, Montréal
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686
fax.: (514) 396-7883
fcqged@cam.org

ANNEXE :

**Budget 2003-2004
Discours sur le budget, page 26**

Le contrôle des émissions de gaz à effet de serre

La question des changements climatiques représente un des enjeux les plus fondamentaux de notre siècle.

Le Québec entend donc poursuivre ses efforts pour mieux contrôler les gaz à effet de serre, comme nous y invite le protocole de Kyoto.

Un des volets de notre plan de contrôle des gaz à effet de serre consiste à favoriser une utilisation accrue du transport en commun. C'est pourquoi j'annonce aujourd'hui que les salariés pourront à l'avenir déduire de leur revenu imposable le coût de leurs laissez-passer de transport en commun. Nous croyons ainsi qu'un plus grand nombre d'entre eux se tourneront vers ce type de transport pour leurs déplacements.

Nous allons aussi encourager la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans les sites d'enfouissement des déchets. Le méthane qu'ils émettent compte parmi les gaz les plus dommageables.

En récupérant ce gaz et en l'acheminant vers des industries situées à proximité, nous aiderons à la fois le secteur industriel et le secteur de l'élimination des déchets.

Il s'agit d'une mesure concrète en faveur du développement durable. C'est pourquoi nous allons appuyer les entreprises intéressées et y investir 10 millions de dollars.

**Budget 2003-2004.
Renseignements additionnels sur les mesures du budget. Section 2, page 10**

1.6 Améliorer la qualité de l'environnement

- Restauration des aires d'accumulation de résidus miniers abandonnés prioritaires (...)*
- Projet d'assainissement et de renaturation de la rivière Saint-Charles (...)*
- Agence de l'efficacité énergétique (...)*
- Programme de valorisation et de commercialisation des biogaz*

Les sites d'enfouissement sanitaires produisent du méthane, l'un des principaux gaz à effet de serre (GES). Le gouvernement s'apprête à adopter un projet de règlement qui obligera les lieux d'enfouissement sanitaires à capter et brûler les biogaz produits. L'objectif de cette mesure est de brûler plus de 70% du méthane généré par les matières résiduelles au Québec d'ici 2010 et de permettre la réduction des émissions de GES d'environ 2,7 millions de tonnes équivalent CO₂.

Il est cependant possible de faire mieux en utilisant les biogaz comme source de revenus alternative. Le gouvernement appuiera donc les promoteurs dans la réalisation de projets de valorisation et de commercialisation des biogaz.

À cette fin, des crédits additionnels de 0,6 million de dollars en 2003-2004 et de 1,5 million de dollars en 2004-2005 seront octroyés au ministère des Ressources naturelles. Les crédits requis pour 2003-2004 seront pourvus à même le fonds de suppléance.